



Intrant: NEEMAZAL-T/S

Société: ANDERMATT FRANCE

Numéro d'autorisation: 2140090

Famille: Produits Phytopharmaceutiques (Produit de référence)

Formulation: CONC. EMULSIFIABLE

Conditions d'emploi:

- Pour protéger l'opérateur porter :

Pendant le mélange/chargement

- Combinaison de travail dédiée (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ;
- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence En 374-3 de type nitrile ;
- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3)). Le vêtement de travail et le tablier ayant fait l'objet d'une contamination devront être lavés avant réutilisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail dédiée (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ;
- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-2 de type nitrile à usage unique dans le cadre d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, il convient de noter que les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après l'utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation

- Combinaison de travail dédiée (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ;
- Gants certifiés pour la protection chimique selon la norme de référence EN 374-3 de type nitrile ;
- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés catégorie III type 3 (PB3)) ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

- Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur une parcelle traitée, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

- Pas de traitement pendant la floraison.


Composition de la spécialité:

Azadirachtine 1. %

Phrases de risque/prudence/toxicologie:

Phrase de Prudence Y VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE





Phrase de Risque R51/53 TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

Dose	Unité	Usage	Max appli. (j)	DAR	IZNT	Délai commerc.	Délai util.
	2.000 L/HA	POMMIER * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PUCERON CENDRE DU POMMIER				42	

Vu l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, autorisation de mise sur le marché et utilisation pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 2 octobre 2014.

- Uniquement autorisé sur pommiers - Nombre d'application : > 1 application pré florale > 1 application post florale - Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte de 42 jours.

Légende:

-  : Usage autorisé
-  : Usage autorisé provisoirement
-  : Usage retiré
-  : Usage refusé